



20^e Festival International du Film Documentaire
Océanien
Tahiti – 04 au 12 février 2023

20th International Festival of Oceanian
Documentary Films
Tahiti – February 4th to 12th 2023

FORMULAIRE D'INSCRIPTION DE COURTS-MÉTRAGES DE FICTION /
ENTRY FORM FOR SHORT NARRATIVE FILMS

Titre original / *Original title* :

Pays de production / *Country of production* :

Année de production / *Year of production* :

Résumé / *Synopsis* :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Durée du film/ *Running Time*:

Langue de la version originale / *Language of the original version* :

Sous-titres: Oui Non

Subtitles: Yes No

Langue des sous-titres:

Language of subtitles:

Si le film n'est pas en français, pouvez-vous fournir le texte des dialogues en langue française?

Oui Non

If the film is not in French, can you provide us with a French script? Yes No

Taille de la fenêtre / *Screen ratios* :

CREDIT / CAST

RÉALISATEUR / DIRECTOR

Nom / Name :

Prénom / First Name :

PRODUCTEUR / PRODUCER

Nom / Name :

Prénom / First Name :

Société / Company :

Co-Productions :

CONTACT PRINCIPAL / MAIN CONTACT

Nom / Name :

Prénom / First Name :

Fonction / Position :

Société / Company :

E-mail :

Tel / Phone :

Adresse / Address :

Code Postal / Zip Code :

Ville / City :

Pays / Country :

INFORMATION CONCERNANT L'INSCRIPTION DE VOTRE FILM

Merci de nous retourner le formulaire d'inscription et le règlement paraphé et signé par courrier électronique. Une version SD du film disponible au téléchargement sur une plateforme de visionnage à la demande doit être envoyée pour le comité de présélection. 3 photos HD extraites du film, le script avec time-codes ainsi que le fichier de sous-titres (si vous en possédez un) doivent être transmis avant le 1^{er} octobre 2022 par courrier électronique à direction@fifotahiti.com

En cas de difficultés, l'ensemble de ces documents peut être exceptionnellement transmis par courrier à l'adresse suivante :

**FIFO TAHITI / Te Fare Tauhiti Nui
BP 1709 Papeete
98713 – Papeete – Polynésie française**

L'inscription ne sera validée qu'après l'envoi de tous ces éléments.

Par ailleurs, aucun dossier envoyé après le 1^{er} Octobre 2022 ne sera enregistré pour la sélection du FIFO 2022. Les dossiers arrivés après cette date seront inscrits pour l'édition suivante.

La sélection officielle du FIFO 2022 sera annoncée durant le mois de novembre 2022.

Les productions des films retenus devront télécharger leur(s) film(s) sur un serveur dédié au format HD MPEG4 H264 avant le 11 décembre 2022 impérativement.

Une bande annonce de 1 à 2 minutes pour la diffusion sur les réseaux sociaux du FIFO et des partenaires du festival pourra aussi être fournie.

SUBMISSION INFORMATION

Please return the submission form and the regulations document duly initialed and signed as well as a downloadable SD version from a VOD website for the pre-selection committee. 3 HD photographs, the full time-coded transcript and the subtitles file (if available) must be sent before 1st October 2022. All those documents will preferably be sent by e-mail to: organisation@filmfestivaloceanie.org

In case of exceptional circumstances, the documents can be sent by air mail at the following address:

*FIFO TAHITI / Te Fare Tauhiti Nui
PO Box 1709 Papeete
98713 – Papeete – French Polynesia*

No submission will be considered without these documents.

All files must be sent before 1st October 2022. Files received after this date will be taken into consideration for the next selection process. The FIFO 2022 official selection will be announced in November 2022.

Selected films Full HD- MPEG4 H264 format must be uploaded on a dedicated FTP server as indicated in times. Files must have been necessarily uploaded before 11th December 2022.

A 1-2 minutes trailer can also be sent for broadcast by the festival organization and partners on social media.



REGLEMENT DU FIFO 2023 Courts-métrages de fiction

FIFO 2022 – REGULATIONS Short narrative films

ARTICLE 1 :

Principe directeur

Purpose

Le Festival International du Film documentaire Océanien de Tahiti a été créé pour promouvoir l'image de l'Océanie auprès des diffuseurs, des médias et du grand public.

The purpose of the International Festival of Oceanian Documentary Films in Tahiti ('FIFO Tahiti') is to promote the image of Oceania to distributors, media and the general public.

ARTICLE 2 :

Admissibilité

Entries

Depuis 2010, l'organisation du FIFO ouvre sa programmation aux films de fiction de format court (durée inférieure à 30 minutes) lors de la *Nuit de la Fiction Océanienne*.

Les courts-métrages de fiction envoyés au Comité de Présélection et sélectionnés pour la 13^e *Nuit de la Fiction Océanienne* prévue en OFF du FIFO 2023, auront été produits après le 1^{er} janvier 2020.

Les courts-métrages à thématique libre devront être réalisés et produits par des Océaniens.

Since 2010, the FIFO organizing committee has opened its screenings to short narrative films (less than 30 minutes length) for the *Oceanian Fiction Night* special showcase.

The short films sent to the Festival preselection committee as entries for the 13th Night of The Fiction shall have been produced after 1st January 2020.

The short films (free theme) shall be directed and produced by Oceanian people.

Tous les films envoyés au bureau du festival doivent être en version originale et si possible, sous-titrés en français ou en anglais. L'utilisation des langues vernaculaires océaniques est encouragée.

All films entered to the Festival should be supplied in their original version with English or French subtitles as appropriate. The use of Oceanian vernacular languages is encouraged.

ARTICLE 3 :

Les supports audiovisuels, le format et le nombre de productions

Audiovisual formats and number of entries

Tous les formats de réalisation vidéo peuvent concourir. Les auteurs peuvent inscrire plusieurs réalisations.

La durée des films de fiction ne devra pas être supérieure à 30 minutes. Les films courts de fiction dont la durée sera supérieure à 30 minutes ne seront pas pris en considération.

All video formats are acceptable. Filmmakers can enter more than one film.

Fiction films shall not exceed 30 minutes of length. Fiction films exceeding 30 minutes of length will not be considered.

ARTICLE 4 :

Modalités d'inscription

Entry requirements

L'inscription des œuvres au Festival est gratuite et implique l'acceptation entière du présent règlement, le texte français faisant foi. Les formulaires d'inscription et les films devront parvenir au bureau du festival au plus tard le 1^{er} octobre 2022. Les films remis en retard ou inachevés seront systématiquement refusés et leur inscription reportée à l'édition suivante. Un même film ne pourra être inscrit qu'une seule fois sauf si des modifications significatives y sont apportées.

Aucune dérogation ne sera accordée.

Film entries for consideration by the selection committee are free of charge. Entrants shall comply fully with these regulations. The French version of these regulations shall be the only authentic version. Entry forms and films shall be sent to the Festival office before 1st October, 2022. Films that are submitted after that deadline will

automatically be refused and taken into consideration for the next edition of FIFO. Any film can be entered only once, unless significant modifications are made. No exception whatsoever will be made.

ARTICLE 5 :
Condition d'envoi
Shipment conditions

Pour les besoins du comité de pré-sélection, tous les films inscrits au Festival doivent être envoyés au Bureau du Festival préférablement en version numérique au format SD téléchargeable sur une plateforme de visionnage à la demande, accompagnés de tout extrait de presse ou matériel publicitaire jugés utiles, d'un résumé, du script avec time-codes et de 3 photos HD illustrant le film. L'envoi du script français ou anglais avec time-codes est obligatoire, aucune inscription en sélection officielle ne sera validée sans script.

En cas de difficultés, trois copies du film sur DVD ou sur clé USB peuvent être acceptées exceptionnellement.

Les frais d'envoi des films et les droits de douane sont à la charge de l'expéditeur. Les envois doivent être dégagés des droits de douane (**indiquer la mention "valeur non commerciale"**), faute de quoi ils seront refusés par le Bureau du Festival.

L'adresse du Bureau du Festival est :

FIFO Tahiti – Te Fare Tauhiti Nui
BP 1709 Papeete
98713 Papeete– Tahiti
Polynésie française

Les DVD et clés USB envoyés au bureau du festival ne seront pas retournés à l'expéditeur.

For the needs of the preselection committee, all films entering the Festival should be sent to the Festival office preferably as digital format as a downloadable SD version or on a VOD website, together with relevant press kit or advertising material, a synopsis, the film full transcript with time-codes and 3 photographs illustrating the film. The French or English transcript of the film with time-codes is mandatory. Submissions without a transcript will not be considered.

In case of difficulties, 3 copies of the film on a DVD or on a USB drive can exceptionally be accepted.

All shipping charges and customs duties shall be covered by the sender. The shipment should not incur customs duties (please state "no commercial value" on your package), or the Festival organizers may not be able to accept them.

The Festival address to be used is:

FIFO Tahiti – Te Fare Tauhiti Nui
P.O. Box 1709 Papeete
98713 Papeete, Tahiti,
French Polynesia

Any DVDs or USB drives sent to the Festival address will not be returned.

ARTICLE 6 :

Annonce de la Sélection des films
Announcement of selected films

Le Comité de Présélection choisit les films qui seront diffusés pendant la *13^e Nuit de la Fiction océanienne* du FIFO parmi tous les films inscrits. Les résultats de la présélection seront communiqués aux auteurs de films dans le courant du mois de novembre 2022. La sélection des films est de la compétence exclusive des organisateurs du festival.

Les films seront présentés en version originale sous-titrée en français.

The Preselection Committee will choose the films to be screened at the Night of The Oceanian Short Fiction from all the entries. The results of the preselection process will be communicated to entrants at the beginning of November 2022. The selection is the exclusive competence of the organizers of the festival.

The selected films will be presented to the public in the original version with French subtitles when appropriate.

ARTICLE 7 :

Les Prix du Festival
The Festival awards

Les films diffusés pendant la *13^e Nuit de la Fiction océanienne* concourent pour le prix du meilleur court-métrage de fiction océanien, décerné par le public d'une valeur de 100.000 XPF (838 €).

All films screened during the *13th Night of the Oceanian Short Fiction* will be eligible for the 'Meilleur court-métrage de fiction océanien' award, based on the audience vote, of 100.000 XPF (838 €)

ARTICLE 8 :
Obligations
Obligations

Les réalisateurs, producteurs et distributeurs de films inscrits autorisent gratuitement les organisateurs du festival à diffuser leurs œuvres dans le cadre du festival et des manifestations annexes non commerciales organisées par l'association du FIFO, notamment mais pas uniquement pour le FIFO Hors les murs. Les réalisateurs, producteurs et distributeurs autorisent aussi gratuitement une diffusion en ligne d'un extrait de 2 minutes maximum des œuvres concernées sur les chaînes de télévisions locales et sur les sites Internet des partenaires (Maison de la culture, FIFO et les chaînes du Groupe France Télévisions, notamment la chaîne locale Polynésie La 1^{ère}, les chaînes Youtube, Vimeo et les réseaux sociaux du FIFO). À cet effet, une bande annonce de 2 minutes maximum sera demandée aux réalisateurs et producteurs pour les films retenus en sélection officielle.

Les réalisateurs, producteurs et distributeurs autorisent gratuitement le FIFO à intégrer leur œuvre dans le Fonds FIFO, disponible en visionnage à la demande pour les professionnels uniquement (producteurs, diffuseurs et distributeurs) pendant le festival dans l'espace Doc Zone.

Depuis l'épidémie de Covid19, le FIFO a mis en place une plateforme de streaming pour permettre aux films sélectionnés d'être vus en ligne dans tout le Pacifique et en France. Les réalisateurs, producteurs et distributeurs autorisent gratuitement le FIFO à mettre en ligne les œuvres de la sélection officielle sur la chaîne Vimeo du FIFO pour la diffusion numérique du festival, puis une mise en ligne verrouillée et un visionnage par accès codé au cours de l'année du festival.

Les réalisateurs, producteurs et distributeurs des œuvres primées au Festival s'engagent à mentionner le prix qui leur aura été attribué à la fois dans les dossiers de presse et autre matériel de promotion comme lors de toute diffusion du film primé.

Aucune contrepartie financière n'est exigible à l'AFIFO par les réalisateurs, producteurs, distributeurs et diffuseurs pour l'ensemble de ces obligations.

Directors, producers and distributors allow the Festival at no cost to broadcast their productions as part of the Festival and all non-commercial related activities organized by the FIFO Association, particularly but not only for the 'FIFO Hors les murs' screenings. Directors, producers and distributors also allow the broadcasting at no cost of a trailer (2 minutes maximum) on the festival and partners' websites. (Maison de la Culture, FIFO and the channels of the France Télévisions group, specifically local broadcast Polynesie La 1^{ère}, on the FIFO youtube, Vimeo and Facebook pages). Directors, producers and distributors of selected films shall therefore provide a trailer of 2 minutes maximum. Directors, producers and

distributors allow at no cost the festival to include their film in the FIFO collection, available for on-demand viewing for professionals only (producers, broadcasters and distributors) during the festival in the 'Doc Zone' room.

Since the Covid19 outbreak, FIFO has developed a streaming website that allows the films to be screened online from France and all Pacific islands during the official period of the festival. Directors, producers and distributors allow at no cost the FIFO to upload the films of the official selection on the FIFO's Vimeo channel for internet broadcast on the festival website and locked viewing with access code during the following year.

Directors, producers and distributors of award-winning entries commit to referring to the award won on press and other promotional material and during any screenings of an award-winning film.

No financial compensation can be demanded to the FIFO Association by directors, producers, distributors or any features of any origins for these obligations.

ARTICLE 9 :

Composition du comité de présélection Members of the pre-selection committee

Le comité de présélection, est composé de professionnels du cinéma, de la télévision, et du monde artistique et culturel polynésien. Ses membres sont décidés par les organisateurs du festival.

The preselection committee, shall comprise professionals from Polynesian film, television, artistic and cultural worlds. Its members are appointed by the Festival organizers.

ARTICLE 10 :

Qualité et Sous-titrage des films Film quality and subtitling

Les films sélectionnés devront être envoyés au plus tard le 11 décembre 2022 sur le serveur dédié du FIFO 2023.

Ils devront être, dans la mesure du possible, sous-titrés en français ou en anglais. Les scripts en français ou en anglais des films sélectionnés devront parvenir au bureau du festival au plus tard le 1^{er} Octobre 2022.

Selected films shall be uploaded on the FIFO 2023 server by the 11th of December, 2022.

If possible, they should be subtitled in French or English as appropriate.

The scripts of the selected films should be sent in by the 1st of October 2022.

ARTICLE 11 :

Formats des films pour la projection

Film formats for the projections

Pour la projection des oeuvres sélectionnées, les producteurs devront fournir les films au format **Full HD-MPEG4 H264** et les transmettre à l'organisation du Festival via un serveur dédié.

For the screenings, selected films must be sent to our server as the following format: **Full HD-MPEG4 H264**.

ARTICLE 12 :

Perte et détérioration

Lost or damage

En cas de perte ou de détérioration d'un DVD ou d'une clé USB, la responsabilité du festival n'est engagée que pour la valeur du support.

In the event of loss of or damage to DVD or USB drive, the responsibility of the Festival shall be limited only for the value of the medium.

ARTICLE 13 :

Fonds du FIFO Tahiti et utilisation.

FIFO Tahiti Collection

Une copie des films sélectionnés sera conservée au sein du Fonds FIFO Tahiti, archivée par les services compétents en Polynésie française. Les films ne seront utilisés ultérieurement à l'année calendaire en cours qu'après accord explicite des producteurs. Les films sélectionnés sont susceptibles d'être projetés au profit des établissements scolaires, à titre gratuit, dans l'année qui suit le festival. Ces projections dans les établissements scolaires auront lieu notamment dans les îles de la Polynésie française, en Océanie et en France métropolitaine.

Le Fonds FIFO sera également accessible aux professionnels (diffuseurs, producteurs et distributeurs) pendant la durée du Festival dans un espace dédié : La Doc Zone.

A copy of all the selected films will be kept in the FIFO Tahiti Collection and archived by a competent service in French Polynesia. However, all selected films are likely to be screened for schools, free of charge, in the year following the festival. These screenings in schools will take place specifically in the islands of French Polynesia, in Oceania and in France

The FIFO Tahiti Collection will also be available to the professionals (producers, broadcasters and distributors) during the Festival in a dedicated area: The Doc Zone.

ARTICLE 14 :

La direction du Festival est habilitée à régler tous les cas non prévus par le présent règlement.

The Festival organizers have the legal capacity to resolve all matters not specifically covered in these regulations.

Le présent règlement doit être signé et paraphé pour valider l'inscription.

The present reglementation must be initialed and signed in order to validate the entry.

Organisme / Organisation :

Nom du représentant/ Name of the representative :

.....

Adresse/ Address :

J'ai lu le présent règlement et j'accepte les conditions de participation à la 20^e édition du Festival International du Film Documentaire Océanien, notamment mais pas uniquement la diffusion de mon film à la Maison de la Culture de Tahiti ainsi que sur la plateforme de streaming du FIFO durant la période officielle du festival.

Si mon film est sélectionné pour le FIFO 2023, j'autorise l'organisation du Festival à utiliser un extrait de 2 minutes maximum de mon film à des fins non commerciales.

Si mon film est sélectionné pour le FIFO 2023, j'autorise l'organisation du Festival à intégrer mon film dans le Fonds FIFO

Si mon film est sélectionné pour le FIFO 2023, j'autorise l'organisation du Festival à projeter mon film dans le programme officiel du FIFO Hors les Murs sans aucune contrepartie : projections gratuites à destination des scolaires et du public des îles de Polynésie, d'Océanie et de France métropolitaine.

I have read the Regulations of the 19th International Festival of Oceanian Documentary Film and comply fully with their terms, including but not limited to the screening of the film at Maison de la Culture de Tahiti and on the FIFO streaming website during the official period of the festival.

If my film were included in the official selection of FIFO 2022, I hereby authorize the organizers to use extracts of not more than 2 minutes from my film for non-commercial purposes.

If my film were included in the official selection of FIFO 2022, I hereby authorize the organizers to include my film into the FIFO Tahiti Collection

If my film were included in the official selection of FIFO 2022, I hereby authorize the organizers to screen my film for the 'FIFO Hors les murs' official program without any compensation: free screenings for schools and for the public in the Polynesian islands, Oceania and France.

Signature :

Date :